

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANÉE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis :

La ville de Vannes a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la SAS GMVA Energie Positive immatriculée au RCS de Vannes sous le numéro 90091943200014, pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les lieux suivants :

- parking de Bilaire,
- parking Montaigne
- parking du Chorus

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation d'ombrières photovoltaïques peut manifester son intérêt par courrier transmis en LRAR et adressé à :

Mairie de Vannes
Pôle technique (contact M. Thierry ALIS)
Hôtel de ville
Place Maurice Marchais
56000 VANNES

Ou par courriel à : thierry.alis@mairie-vannes.fr

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la ville pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : 20 février 2023 – 16h